

Le camping « Le Passe-Loup » est ouvert toute l'année.

TARIF APPLICABLE AU 01 AVRIL 2017

Délibération 2017_03_15 du 24 mars 2017

Pour réserver un chalet :

☎ Contact : 03.84.36.01.46 ou 03.84.36.03.15 – le secrétariat de Mairie

☎ Courriel : josiane.charlet@joncherey.fr ou secretariat.mairie@joncherey.fr

C'est dans le cadre des initiatives en faveur du tourisme et afin de renforcer financièrement ses politiques, que le Conseil Communautaire a décidé, par sa délibération en date du 1^{er} septembre 2016, d'instaurer une taxe de séjour sur l'ensemble de son périmètre comme le lui permet la loi de finance 2015. Cette taxe sera affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la communauté.

Elle a été mise en place au 1^{er} janvier 2017 et sera facturée à toute personne qui séjournera dans un hébergement du Sud Territoire, tel que camping, chambre d'hôte, gîte, hôtel, eco-village, à l'exception des personnes mineures de moins de 18 ans, des titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Montant de la taxe de séjour :

- 0.20 € par personne et par nuit pour les résidents d'un camping
- 0.80 € par personne et par nuit pour les résidents des chalets

Location CHALET 23 m² « Le Perce-Neige » :

La semaine (soit 7 nuitées).....	250.00 €
2 nuitées.....	90.00 €
Nuitée supplémentaire.....	40.00 €
Nuitée seule.....	60.00 €
Caution.....	500.00 €
Électricité au kWh.....	0.15 €

Location CHALET 35 m² « Bouton d'Or – Violette - Primevère » :

La semaine (soit 7 nuitées).....	300.00 €
2 nuitées.....	120.00 €
Nuitée supplémentaire.....	50.00 €
Nuitée seule.....	75.00 €
Caution.....	500.00 €
Électricité au kWh.....	0.15 €

Ménage en option :

Forfait ménage.....	30.00 €
---------------------	---------

Tarifs réduits pour location chalets longue durée :

- **Aux particuliers** : A partir de la 3^{ème} semaine -10 %
- **Aux entreprises** :
 - 🚪 Chalet de 23 m², la semaine..... 170.00 €
 - 🚪 Chalet de 35 m², la semaine..... 2000.00 €

➤ **Le règlement se fera obligatoirement chaque fin de semaine**
En cas de départ anticipé qui minorerait la durée initialement prévue, le tarif normal sera appliqué.